COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20231116-D23_092-DE

Délibération N°:	23-092

Acte mis en ligne le :	23/11/2023

Conseillers en exercice :	36

Présents :	25	Votants :	35

L'an 2023, le JEUDI 16 NOVEMBRE à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Christine NOWAK.

Présents : Mmes et MM ~~ANGONIN Daniel~~, BADUFLE Christophe, ~~BICHET Fabien~~, BOUQUET Isabelle, ~~CARLES Michel~~, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, ~~CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine~~, COCHARD Bernard, DELAY Monique, ~~DEVAUX Vanessa~~, FASSINOT Christine, ~~GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie~~, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, ~~HUGOU Isabelle~~, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ~~ROSET Patrick~~, ROUSSEL Régis, TASCIOTTI Maryline, ~~TERRY Joël~~, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations :
ANGONIN Daniel à REVEYRAND Michel
BICHET Fabien à DELAY Monique
CARLES Michel à ROUSSEL Régis
CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
CHASTAGNARET Martine à NOWAK Christine
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
GENDRIN Valérie à PORRETTA René
HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle
ROSET Patrick à GIRERD-POTIN Albert
TERRY Joël à CASTAING Patrick

D23-092 / RESSOURCES HUMAINES - TITRES RESTAURANT – MISE EN PLACE

Nomenclature ACTES : 4122

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent, pour ce faire, agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

Concernant les titres restaurant, à l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Deux prestataires ont été retenus par le CDG38 à l'issue de cette consultation :

- Lot 1 : Sodexo pour les chèques déjeuner version papier,
- Lot 2 : Edenred pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU l'avis consultatif rendu par le Comité Social Territorial en date du 12/10/2023 ;
- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la mise en place de titres restaurant pour l'ensemble du personnel communautaire éligible à ce dispositif, à compter du 1er janvier 2024 ;
- D'ADHERER, pour ce faire, au contrat-cadre mutualisé du CDG38, pour le lot 2 : Edenred concernant les chèques déjeuner dématérialisés, à effet du 1er janvier 2024 ;
- DE FIXER la valeur faciale du titre restaurant à 8 € ;
- DE FIXER la participation de la Communauté de Communes à 60 % de la valeur faciale du titre ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2024,
- D'AUTORISER le président à engager toute démarche et signer tout document en application de la présente délibération, dont la convention d'adhésion au contrat cadre du CDG 38.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Christine NOWAK	René PORRETTA	